

DANIEL LE MEUR, MAIRE DE SAINT-QUENTIN (AISNE)

La question du financement local est importante. En la matière, et compte tenu du peu de temps réservé à cette table ronde, il convient d'énoncer clairement un parti pris.

Le développement local est un choix de gestion qui reste largement à mettre en place lorsque l'on considère l'ampleur de la crise que nous vivons aujourd'hui.

Tout en recherchant d'autres voies, la complémentarité et la diversité des financements, il convient de marquer que le développement local doit impliquer l'État. Le budget de la Nation devrait le servir avec pour objectif central de répondre au mieux aux besoins des habitants, de développer les services publics, de contribuer à la création d'emploi, à l'aménagement du territoire.

Nous ne sommes pas aujourd'hui dans cette logique lorsque la considère la Loi de Finances adoptée par le Parlement où les dépenses sociales utiles sont contenues ou diminuées. Ainsi, l'enveloppe des collectivités locales sera réduite pour l'année de près de 5 milliards de francs. La loi de Finances pour 1994 comporte par exemple des dispositions qui réduisent les moyens accordés aux communes par l'État pour compenser les abattements de la taxe professionnelle consentis aux entreprises auxquels s'ajoutent une réduction de 6,95% supplémentaires compte tenu de la baisse des ressources fiscales attendues. De plus, jusqu'en 1996, l'évolution de la dotation globale qui est une ressource importante sera contenue voire diminuées. Pour Saint-Quentin, pour ces deux seules dotations, nous aurons une perte de ressources de 6,5 millions de francs.

Une telle approche du budget a un objectif : réduire la dette publique pour être dans les critères de convergence de Maastricht et il a un dogme : servir les intérêts financiers de cette dette en pesant, comme on vient de le voir, sur les dépenses publiques en refusant ainsi de faire de la loi de finances un levier pour servir le retour de la croissance, croissance qui contribuerait à augmenter les ressources de la Nation.

Ces ressources nouvelles seraient également utiles bien sûr pour la maîtrise des comptes.

"Mais a-t-on pris en compte les effets sur la relance de l'activité d'une restriction brutale des collectivités locales ?". Telle est la question pertinente que posait le rapporteur du budget qui sait que les collectivités représentent les 3/4 des investissements nationaux. Ces choix de gestion de l'État sont au coeur de la crise des finances publiques et ils alimentent la crise sociale, économique dans notre pays et notre région.

On en voit les effets. Le tissu industriel s'étiole, le chômage atteint des proportions insoutenables, la précarité, l'exclusion gangrènent notre société.

Aujourd'hui la Picardie compte largement plus de 100.000 chômeurs. En un an, le chômage a augmenté de 18% dans l'Aisne, de 25% à Laon, de 19% à Soissons, de 18% à Saint-Quentin et de 16% à Château-Thierry.

Des voix de plus en plus diverses et nombreuses expriment cette idée que nous vivons une crise qui risque de déboucher sur une crise de civilisation. Cette question mérite d'être posée et je suis de ceux qui pense que ce risque existe. Dans cette situation au-delà des effets médiatiques qui ne durent pas pour attirer l'attention sur tel ou tel aspect de la crise, il est urgent de s'interroger sur ce que veulent dire justice et progrès social en cette fin du XX^e siècle.

Il est urgent de s'interroger surtout sur la place que l'on accorde d'une part à l'argent, à son accumulation, et d'autre part aux moyens que l'on accorde au développement humain. La balance n'est pas égale. Aujourd'hui 35,4% des riches produites sont accaparées par des opérations financières. En 1974, cette part ne représentait que 2,4%. Il est à mon sens grand temps de mettre en place les moyens d'inverser cette tendance et d'accorder au développement humain toute notre attention. L'argent doit surtout servir pour répondre aux besoins, au développement économique, à la renaissance de notre croissance. Les collectivités locales doivent pouvoir jouer un rôle éminent au service de ces objectifs. Elles ont des projets nombreux, le dynamisme, les capacités de les développer. Proches des gens et de leurs besoins, elles sont aussi à même de s'assurer leur participation. Elles sont les lieux privilégiés de la démocratie.

Je sais, par expérience, que remettre en cause la place, le rôle de l'argent dans notre société, c'est prendre un chemin escarpé. Pourtant j'ai la conviction qu'il faut le prendre pour écarter les graves difficultés que nous vivons et pour ouvrir la voie au progrès.

Voilà pourquoi, il n'y a rien de plus urgent que de réduire l'accumulation financière inutile afin d'augmenter les capacités de développement. Pour atteindre cet objectif, je fais une proposition simple, celle de taxer les revenus financiers à hauteur des revenus salariaux et de mettre, en partie, ces ressources au service du développement local. Cet apport financier serait utile pour la croissance économique et pour la réinsertion des millions de personnes qui sont actuellement en difficulté sociale.

Il permettrait aux collectivités locales d'augmenter leur ressources, d'augmenter ainsi les commandes publiques, de contribuer ainsi de façon conséquente à la croissance économique et à la création d'emplois.

C'est autour de cette perspective, que je soumets à vos remarques, que j'articulerai d'autres propositions qui ont pour objectif de restaurer les capacités financières des communes. Il nous faut faire de la taxe professionnelle un outil fiscal efficace pour les collectivités locales et le développement économique. A ce sujet, il convient de rappeler que selon un rapport du trésor public, cette taxe ne représente que 1% du chiffre d'affaires en moyenne des

entreprises. Pour rendre plus juste cette contribution des entreprises, il conviendrait de changer l'assiette de calcul de cette taxe qui pèse trop sur les salaires et les investissements afin d'imposer plus fortement les actifs financiers. Un fonds de répartition de la taxe professionnelle pourrait être bâti prenant en compte les besoins sociaux des collectivités.

D'autres moyens peuvent être dégagés sur le développement local. Concernant la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire d'assurer le retour de son indexation aux recettes prévisionnelles de T.V.A. prévues par l'État. L'accroissement qui en résulterait serait un apport certain pour la croissance locale. La dotation globale d'équipement qui actuellement ne représente que 2% des investissements devrait être élevée pour atteindre 10%. Le fonds de compensation de la T.V.A. doit être maintenu et amélioré. Son recul serait un frein considérable pour l'investissement local. Il faut rénover rapidement les capacités d'emprunt des collectivités qui sont actuellement menacées.

Lorsque l'on voit qu'en 1992, les collectivités locales ont obtenu 77,1 milliards de francs d'emprunts nouveaux tout en effectuant 103,7 milliards de francs de remboursement de la dette dont 56,5 milliards d'intérêts. Des mesures d'allègement de la dette doivent être recherchées. Le taux d'intérêt aux collectivités locales devrait être proche de l'inflation majoré des frais de gestion.

Les collectivités locales, les communes ont des projets nombreux qui attendent des financements. Elles peuvent donc être un levier favorable de la demande économique en l'augmentant. Utilisons-le, ce levier, pour répondre aux besoins des gens et pour créer des emplois, pour aménager le territoire.